© J.-C HAUGUEL

Le Rosier rugueux

Rosa rugosa Thunb.

Le Rosier rugueux est originaire d'Asie de l'est où ses populations se répartissent entre la Chine, le Kamtchatka et le Nord du Japon. Il a été introduit en Europe à la fin du XVIIIe siècle et s'est d'abord naturalisé en Allemagne au XIXe siècle, puis successivement dans la plupart des pays du Nord du continent. On le retrouve aujourd'hui le long des côtes de la mer du Nord et de la mer Baltique. Il s'est par la suite montré très envahissant et représente aujourd'hui une menace pour la flore indigène et les habitats des dunes littorales.

Répartition dans les Hauts-de-France

Le Rosier rugueux est essentiellement présent sur les dunes littorales des Hauts-de-France. Il est ainsi naturalisé dans de nombreuses communes du dunkerquois jusqu'au littoral picard sur les cordons de galets situés au sud de l'estuaire de la Somme.
On le retrouve également à l'état subspontané à proximité de ses zones de plantation (par exemple en bordure de piste cyclable ou de voirie) sur le littoral picard, essentiellement en région lilloise et dans le bassin minier.
Sa première observation dans les Hauts-de-France date de 1988.

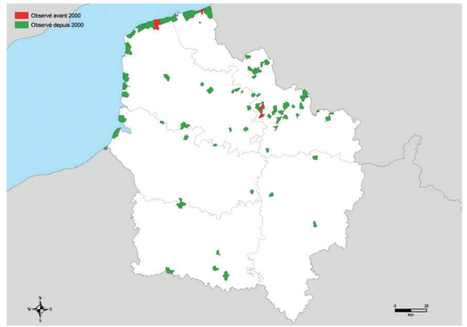

Comment reconnaître le Rosier rugueux ?

© J.-C HAUGUEL

© J.-C HAUGUEL

Le Rosier rugueux est un petit arbuste rhizomateux à port buissonnant atteignant 1 à 2 m de hauteur. Ses tiges sont densément recouvertes d'aiguillons droits, de taille variant entre 3 et 10 mm. Les feuilles, de 8 à 15 cm de longueur, sont composées de cinq à neuf folioles dont le limbe est nettement gaufré à rugueux et fortement pubescent à la face inférieure.

Il produit des fleurs parfumées de couleur blanche à rose foncé d'un diamètre compris entre 6 et 9 cm. Les fruits, plus larges que longs et d'un diamètre de 2 à 3 cm, sont charnus et de couleur rouge vif.

À ne pas confondre avec

- ***Rosa spinosissima* L.** : une autre espèce de rosier, indigène, très rare et vulnérable dans les Hauts-de-France et que l'on peut également rencontrer sur les dunes littorales. Il se distingue par ses folioles généralement plus petites, longues de 0,5 à 2 cm, glabres à légèrement poilues à la face inférieure. Ses fleurs de couleur blanche sont également plus petites : 2 à 5 cm de diamètre et elles produisent des fruits de couleur rouge violacé à noirâtre à maturité.
- D'autres espèces d'églantiers indigènes peuvent être rencontrées sur le littoral mais ils sont munis d'aiguillons en nombre moins important et généralement courbés.

Biologie et écologie

Dans son aire géographique d'origine, le Rosier rugueux est une espèce d'affinité littorale poussant dans les dunes. Cette affinité explique qu'il soit largement utilisé pour agrémenter les bords de routes car il est naturellement apte à supporter leur salage hivernal.

Modes de propagation

Le Rosier rugueux est capable de se reproduire de façon végétative en étendant ses rhizomes dans le substrat sableux. Lorsqu'ils rejoignent la surface, de nouveaux pieds apparaissent. Ainsi, la présence d'un individu unique peut aboutir après plusieurs années à des étendues denses de fourrés formés d'un même clone. La plante est également capable de se reproduire par voie sexuée en produisant de nombreuses graines consommées par les oiseaux permettant à la plante de coloniser des zones situées à plus grande distance.

© R. FRANÇOIS

Le Rosier rugueux et ses impacts

Sur l'environnement

La capacité du Rosier rugueux à s'établir dans les milieux ouverts lui confère une forte capacité d'étouffement de la végétation herbacée qu'il colonise. Ainsi, il représente entre autres une menace pour les espèces et les habitats littoraux à végétation herbacée (dune grise, pelouse sur galet). Ces habitats fragiles, à fort enjeu patrimonial et d'intérêt communautaire, abritent une flore unique abritant de nombreuses espèces menacées dans les Hauts-de-France.

Sur l'économie et les activités humaines

Le Rosier rugueux ne semble pas constituer une entrave à l'économie et aux activités humaines mais sa gestion dans le cadre d'interventions conservatoires des espaces protégés est susceptible d'engendrer des coûts importants.

Sur la santé

L'espèce ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.

Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en œuvre pour contrôler l'espèce : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.
Toute action de gestion impliquera obligatoirement le retrait de toutes les parties de la plante : parties aériennes, rhizomes et racines. C'est une condition sans laquelle toute tentative de gestion a peu de chance d'aboutir.

Les moyens de gestion proposés ici, notamment ceux impliquant une intervention mécanique, sont relativement destructifs. Avant d'entreprendre ce type d'action, il est important d'évaluer les bénéfices apportés (rajeunissement du milieu) et les enjeux relatifs à la flore et aux habitats du site, c'est-à-dire le risque de destruction de certaines populations d'espèces ou d'habitats à fort enjeux patrimoniaux.

Plan d'action

Méthodes de gestion

Sur de petites surfaces, ou lorsque la plante est présente de façon éparse, il est possible de pratiquer un arrachage manuel en déterrant les individus à l'aide d'une bêche.
Pour des surfaces plus importantes ou restreintes mais massivement colonisées, où l'arrachage manuel n'est pas envisageable, le retrait de la couche de sable contenant les rhizomes à l'aide d'une pelle mécanique peut s'avérer la seule solution de lutte contre cette plante.

L'arrachage mécanique pourra être suivi d'un arrachage manuel afin de retirer les rhizomes encore en place.
La coupe régulière des plantes (par gyrobroyage par exemple) peut être une alternative de gestion envisageable, à condition d'inscrire cette action dans la durée : plusieurs passages par an sur plusieurs années sont alors nécessaires.

Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Ce qu'il est déconseillé de faire

L'arrêté du 12/09/2006, abrogé le 4/05/2017 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000 de l'Institut géographique national. Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

Le contrôle des populations de Rosier rugueux par le bétail ne semble pas une alternative pertinente : la chèvre est le seul animal pouvant brouter efficacement la plante, mais la pression de pâturage nécessaire à une action significative sur celle-ci semble également engendrer la dégradation des communautés végétales de pelouses indigènes.

On trouve encore très fréquemment le Rosier rugueux en vente, notamment dans les jardineries et sur internet. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin !

© J.-C. HAUGUEL